

Bulletin d'inscription

Développement professionnel continu (DPC)



Format des actions de formation :

- Programme intégré (formation continue + évaluation des pratiques professionnelles) en parcours mixte (présentiel et non-présentiel) : DPC1 DPC2 DPC3
- Action de formation continue en présentiel : DPC4

MERCI DE RETOURNER CE BULLETIN COMPLETE A L'ADRESSE SUIVANTE :

Par courrier : ADFDPC-Formation, 22 Avenue de la Grande Armée, 75017 Paris

Par mail : inscription@adf.asso.fr

INFORMATIONS APPRENANT (Attention : Un bulletin par personne inscrite)

N° RPPS* | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _

11 chiffres - Figure sur votre ordonnance ou sur votre carte professionnelle.

CIVILITÉ * Professeur Docteur

NOM D'USAGE * NOM DE JEUNE-FILLE *

PRÉNOM *

DATE DE NAISSANCE * ANNÉE DE DIPLÔME * SEXE F M

MODE D'EXERCICE * SPÉCIALITÉ *

ADRESSE PROFESSIONNELLE *

CODE POSTAL * VILLE * PAYS *

TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL *
PORTABLE *

J'accepte de recevoir des SMS de la part de l'ADF

MAIL DE L'APPRENANT *

Votre confirmation d'inscription vous est envoyée par courriel. Merci d'écrire lisiblement. Vos coordonnées sont utilisées par l'ADF uniquement dans le cadre de l'organisation et du déroulement de son congrès annuel.

Séances DPC à l'unité (inscription du 01/06/23 au 15/10/23)

(Cocher les cases des séances choisies) / Inscription limitée à 2 séances au maximum par praticien

Jeu	Jeu	Ven	Ven
di	di	dredi	dredi
30	30	01	01
nov	nov	déc	déc
9h	14h	9h	14h
à	à	à	à
12h	17h	12h	17h
Radioprotection	Gestion de la Douleur	Antibiorésistance	Violences intra-familiales
DPC1 <input type="checkbox"/>	DPC 2 <input type="checkbox"/>	DPC3 <input type="checkbox"/>	DPC 4 <input type="checkbox"/>
695.50 €	533 €	533 €	195 €

TOTAL A PAYER €*

(*) Champs obligatoires

(**) Exonéré de TVA conformément à l'article 261-4-4°-a du Code général des impôts (CGI)

Bulletin d'inscription

Développement professionnel continu (DPC)



INFORMATIONS PAYEUR

NOM PAYEUR *

.....

ADRESSE FACTURATION *

.....

CODE POSTAL * VILLE * PAYS *

CONTACT PAYEUR

.....

TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL *

MAIL *

MODALITE DE FACTURATION (envoi par mail, courrier, Chorus...)*

.....

.....

MENTION(S) A INDIQUER SUR LA FACTURE (bon de commande, numéro de service...)

.....

.....

.....

MODE DE PAIEMENT *(cocher votre mode de paiement)*

Chèque bancaire (libellé à l'ordre de l'ADFDPC-FORMATION)

Votre commande sera traitée dès réception de votre chèque par courrier postal

Virement (ceux-ci doivent être effectués net de frais et clairement identifiés)

Votre commande sera traitée dès réception de votre règlement sur notre compte bancaire

Identification nationale de compte bancaire - RIB

Code bancaire Indicateur N° de compte Clé RIB Domiciliation
30002 00437 0000446479F 33 LCL PARIS MADELEINE

Identification internationale de compte bancaire - IBAN

FR03 3000 2004 3700 0044 6479 F33

Identification internationale banque – BIC (adresse SWIFT) CRLYFRPP

Cadre réservé à l'administration de l'organisme payeur

Cachet et signature du responsable

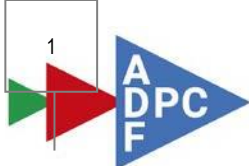
Chèque bancaire/Virement après « service fait »

Réservé aux Collectivités territoriales – Organismes de sécurité sociale – Établissements publics de santé
Vous êtes invités à prendre connaissance des conditions d'annulation et de remboursement ci-après.

Pour rappel, les bulletins doivent être transmis :

Par courrier : ADFDPC-Formation, 22 Avenue de la Grande Armée, 75017 Paris

Par mail : inscription@adf.asso.fr



Amplifiez vos compétences

CONDITIONS GÉNÉRALES ET INFORMATIONS PRATIQUES

DPC DANS LE CADRE DU CONGRES ADF 2023

Nos formations DPC en ligne sont agréées par l'Agence nationale du DPC (ANDPC). Elles s'adressent à tout chirurgien-dentiste exerçant en France, soit en libéral, soit en tant que salarié d'un centre de santé dépendant de l'ANDPC, d'un centre hospitalier ou d'un cabinet indépendant.

Le format des **actions proposées au Congrès de l'ADF 2023** est soit mixte, soit en présentiel.

Pour remplir leur obligation légale et permettre à vos agents de s'inscrire à nos formations DPC, si leur formation est prise en charge par l'ANDPC (voir chapitre *Financement* ci-dessous), ils doivent au préalable disposer d'un compte sur le site www.agencedpc.fr. A partir de ce compte, vos agents pourront notamment consulter l'état de leur forfait d'heures de formation et gérer leurs actions de formation.

Financement

- Vos agents sont des professionnels de santé exerçant majoritairement en libéral : nos formations sont susceptibles d'être prises en charge à **100% par l'ANDPC**, en fonction de leur forfait d'heures DPC consultable sur www.agencedpc.fr.
- Vos agents sont des professionnels de santé exerçant majoritairement en tant que salariés : nos formations sont susceptibles d'être **prises en charge dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue** par l'OPCO (Organisme paritaire collecteur agréé) auprès duquel vous cotisez

Dans l'éventualité où vos agents ne peuvent pas bénéficier d'une prise en charge financière, ils peuvent néanmoins valider leur obligation légale de formation si vous les inscrivez à nos formations DPC. S'ils valident l'intégralité de la formation, une attestation de participation à un programme DPC leur sera délivrée.

Procédure d'inscription groupée

Vous devez utiliser et compléter notre formulaire de bulletin d'inscription ADFDPC-Formation. A réception de votre/vos bulletin/s d'inscription (un bulletin par agent apprenant) accompagné de votre paiement groupé par chèque bancaire ou par virement (ou du/des bulletin/s seul/s pour les cas de paiement après « service fait », réservé uniquement aux Collectivités territoriales – Organismes de sécurité sociale – Établissements publics de santé), une confirmation d'inscription sera transmise au Payeur par mail.

Dès lors, nous vous conseillons de vous assurer que vos agents disposent bien d'un compte ouvert auprès de l'ANDPC (afin de vérifier notamment qu'ils disposent d'un crédit d'heures DPC).

À l'issue de la formation de vos agents, une indemnisation sera versée par l'ANDPC.

Le coût de la formation vous sera facturé intégralement dans le cas où vos agents ne la mènent pas à terme ou si nous ne nous disposons pas de l'attestation sur l'honneur de l'ANDPC signée par vos agents afin de justifier de leurs heures de formation hors connexion ou encore s'ils ont utilisé la totalité de leur forfait d'heures DPC (à consulter sur www.agencedpc.fr).

Si vos agents sont concernés par une prise en charge ANDPC, pour en bénéficier, ils doivent obligatoirement se rendre, **à partir de septembre 2023, avant le démarrage de la session**, sur le site www.agencedpc.fr et sélectionner notre

formation, en saisissant sa référence ANDPC correspondante indiquée sur le mail que nous vous ferons parvenir courant septembre, ainsi que sur notre site.

Si vos agents ne sont pas concernés par une prise en charge financière de l'ANDPC, le montant de la formation vous sera facturé intégralement à la fin de la formation. Une facture ADFDPC-Formation à régler vous sera alors transmise par mail.

À la suite de notre saisie de l'inscription de chaque agent sur notre site, le Payeur recevra de notre part un mail de confirmation d'inscription.

Quelques jours avant l'ouverture de la session de formation, un mail sera adressé à chaque agent accompagné du guide de lancement de leur formation.

Enfin, à l'ouverture de la session de formation, chaque agent recevra un mail leur donnant toutes les informations leur permettant d'accéder à la plateforme de démarrage de leur formation en ligne (dates, identifiant de connexion et procédure).

Attestation de fin de formation

Dans tous les cas, au terme de leur parcours, s'ils ont réalisé l'intégralité de la formation, une attestation justifiant de leur participation à un programme DPC leur sera délivrée après validation de l'ANDPC (attestation téléchargeable sur leur espace personnel ADF).

Annulation

Toute modification ou annulation devra nous être transmise directement par le Payeur. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de réception de notre courriel de confirmation d'inscription et, ce, **jusqu'à la date du début de la formation.** Au-delà de cette limite, il est entendu que vous renoncez à votre droit de rétractation et qu'aucune demande de remboursement ne sera acceptée. Le montant de la formation vous sera intégralement facturé.

Facturation

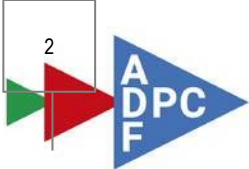
Nous déclinons toute responsabilité en cas d'annulation de la prise en charge des formations de vos agents par l'ANDPC. Dans cette éventualité, le montant des formations de vos agents vous sera intégralement facturé.

Dans l'hypothèse où le parcours de leur formation n'aurait pas été réalisé dans son intégralité dans les délais prescrits, leur formation ne sera pas prise en charge par l'ANDPC. Elle vous sera dès lors entièrement facturée.

Responsabilité

Nous nous efforçons d'assurer un accès permanent et de qualité à notre plateforme de formation en ligne. Toutefois, nous nous réservons la possibilité de limiter, d'interrompre, de suspendre ou de modifier cet accès pour en assurer la maintenance, ou pour toute autre raison notamment d'ordre technique, sans que cette indisponibilité puisse engager notre responsabilité.

De plus, nous ne saurions en aucun cas être tenus responsables des difficultés (vitesse d'accès, ralentissement) ou impossibilités momentanées d'accès à la plateforme qui auraient pour origine des circonstances extérieures, notamment en cas de force majeure, ou encore qui seraient dues à des perturbations du réseau internet.



Amplifiez vos compétences

Protection des données personnelles

Dans le cadre de ses activités, l'ASSOCIATION DENTAIRE FRANÇAISE (ou sa filiale ADFDPC-FORMATION) peut être conduite à mettre en œuvre la collecte et le traitement de certaines données à caractère personnel au sens du Règlement général du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des données personnelles n°2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après le "RGPD") et de la Loi Informatique & Libertés n° 78/17 du 6 janvier 1978 dans sa rédaction issue de la loi n° 2018/493 du 20 juin 2018 (ci-après la "Loi Informatique & Libertés").

La charte de confidentialité mise en ligne et consultable sur le site internet de www.adf.asso.fr permet à toute personne interagissant avec l'ASSOCIATION DENTAIRE FRANÇAISE de comprendre quelles données sont collectées, pour quelles finalités, et quels sont ses droits à cet égard.

Badge d'accès aux salles de formations DPC

Vos agents recevront au plus tard **10 jours** avant l'ouverture du congrès un lien par courriel, à l'adresse que vous nous aurez communiquée lors de leur inscription. Il leur suffira de cliquer sur ce lien pour télécharger leur badge et l'imprimer. Ce lien sera également disponible dans leur espace personnel sur notre site www.adfcongres.com.

Il est obligatoire d'imprimer le badge pour accéder aux salles de formations DPC dès votre arrivée.

Ils ne peuvent pas le faire ? Pas d'inquiétude, il leur sera possible de l'éditer sur place sur les bornes prévues à cet effet et situées au niveau 0 *Accueil Inscriptions au programme scientifique*.

Leur espace personnel

Dès leur inscription, chacun de vos agents dispose d'un espace personnel accessible via notre site www.adfcongres.com où ils pourront consulter et télécharger leurs documents utiles. Leur historique y est conservé pour une durée de 3 ans.

Informations pratiques et liens utiles

Retrouvez toutes les informations sur le Congrès de l'ADF sur notre site www.adfcongres.com

- **Bénéficiez d'une réduction avion** : code identifiant disponible sur votre espace personnel à communiquer lors de la réservation. Toutes les infos ici : <http://www.adfcongres.com/fr/infos-pratiques/venir-a-paris/reductions-avion>
- **Bénéficiez d'une navette gratuite** depuis certaines gares ou aéroports en réservant au minimum 12 heures à l'avance. Pour plus d'infos, rendez-vous sur votre espace personnel.
- **Profitez des meilleurs tarifs** pour votre hébergement en réservant dès maintenant : <http://www.adfcongres.com/fr/infos-pratiques/venir-a-paris/se-loger>

Mettez le Congrès dans votre smartphone en téléchargeant l'appli ADF gratuite, disponible dès septembre !